



Distribution: Générale

Date: 7 novembre 2016

Original: Anglais

Point 10 de l'ordre du jour

WFP/EB.2/2016/10

Projets approuvés par correspondance

**Pour information**

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

## Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement—Haïti 200618

### *Renforcer la préparation aux situations d'urgence et la résilience*

Coût (dollars É.-U.)			
	Budget actuel	Augmentation	Budget révisé
Produits alimentaires et coûts connexes	49 432 701	24 952 260	74 384 961
Transferts de type monétaire et coûts connexes	25 906 760	13 412 000	39 318 760
Développement et augmentation des capacités	4 697 950	–	4 697 950
Coût total pour le PAM	106 572 433	48 078 451	154 650 884

Marqueur de l'égalité hommes-femmes 2A

<https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/gm-overview-fr.pdf>

### Projet de décision

Le Conseil a approuvé par correspondance l'augmentation budgétaire proposée de 48,1 millions de dollars É.-U. pour l'intervention prolongée de secours et de redressement Haïti 200618, "Renforcer la préparation aux situations d'urgence et la résilience".

4 novembre 2016

#### Coordonnateurs responsables:

M. M. Barreto  
Directeur régional  
Amérique latine et Caraïbes  
courriel: miguel.barreto@wfp.org

Mme W. Bigham  
Directrice de pays adjointe  
courriel: wendy.bigham@wfp.org

## Nature de l'augmentation budgétaire

1. Le 4 octobre 2016, les vents violents et les fortes pluies de la tempête tropicale de catégorie 4 Matthew ont balayé la péninsule sud d'Haïti sur plus de 220 kilomètres, provoquant des dégâts considérables. La présente révision budgétaire a pour but de renforcer les interventions d'urgence menées dans le cadre de l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 200618 afin de venir en aide aux populations qui ont besoin d'une assistance alimentaire et nutritionnelle depuis le passage de l'ouragan.
2. La révision budgétaire proposée prévoit:
  - de porter à 800 000 le nombre prévu de bénéficiaires de l'intervention, soit 500 000 personnes supplémentaires, et ce pendant trois mois;
  - d'accroître les transferts alimentaires non assortis de conditions et d'intégrer des transferts de type monétaire non assortis de conditions dans l'intervention d'urgence; et
  - d'augmenter le montant alloué aux transferts alimentaires et monétaires, en ajustant les taux en conséquence.

## Justification de l'augmentation budgétaire

### Résumé des activités en cours

3. L'IPSR en cours appuie l'action menée par le Gouvernement haïtien pour répondre aux besoins des populations à risque et des populations touchées, et l'assistance apportée pour aider ces populations à se remettre des effets des catastrophes récurrentes. Elle vise à sauver des vies et à renforcer la résilience:
  - en soutenant les capacités de préparation et d'intervention en cas de situation d'urgence dont dispose le Gouvernement ainsi que les opérations qu'il mène pour sauver des vies, et en améliorant, au moyen d'une assistance alimentaire générale (AAG), la consommation d'aliments et la diversité du régime alimentaire des populations vulnérables et des populations en situation d'insécurité alimentaire victimes de catastrophes naturelles (Objectif stratégique 1 du PAM);
  - en aidant les communautés à se doter d'actifs et à résister face aux crises, au moyen d'activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs (Objectifs stratégiques 2 et 3);
  - en améliorant la sécurité alimentaire et la résilience des populations les plus exposées à l'insécurité alimentaire grâce à l'élaboration et à l'institutionnalisation d'un système de ciblage et d'intervention à intégrer dans le programme national de filets de protection sociale (Objectif stratégique 3);
  - en luttant contre la malnutrition aiguë globale et en traitant la malnutrition aiguë modérée chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes (Objectif stratégique 4); et
  - en encourageant la réduction permanente de la prévalence de la malnutrition chronique dans le cadre d'une approche appuyée par une aide alimentaire au cours des 1 000 premiers jours de la vie (Objectif stratégique 4).

### Conclusion et recommandations issues de la réévaluation

4. Au lendemain de l'ouragan, le PAM, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Coordination nationale de la sécurité alimentaire, la Direction de la protection civile et le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural ont mené une évaluation rapide de la sécurité alimentaire dans les situations d'urgence. Il en est ressorti que 1,4 million de personnes ont besoin d'une assistance alimentaire, parmi lesquelles 806 000 sont en situation d'extrême insécurité alimentaire et 577 000 en situation de forte insécurité alimentaire. En outre, 548 000 personnes supplémentaires vivent dans une situation d'insécurité alimentaire modérée. Dans tout le département de la Grand'Anse, dans certaines zones du département du Sud et dans une commune du département de Nippes, les conséquences de l'ouragan sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence ont été qualifiées

d'extrêmes. À de rares exceptions près, les communes des départements du Sud, de la Grand'Anse, de Nippes, du Sud-Est et du Nord-Ouest ont basculé dans l'insécurité alimentaire.

5. Dans les communes les plus touchées, on estime que plus de 75 pour cent de la population vit en situation d'insécurité alimentaire extrême à cause de la perte des récoltes et des stocks de vivres, des problèmes d'accès aux services de base et à l'eau potable et de la destruction des moyens d'existence. Environ 806 000 habitants de ces communes prioritaires ont besoin d'une assistance alimentaire et nutritionnelle immédiate. Le Gouvernement a décrété l'état d'urgence dans les zones concernées et demandé une aide internationale.
6. Du fait de la destruction des récoltes, des stocks de vivres personnels et commerciaux et des infrastructures, l'accès à la nourriture et les disponibilités alimentaires sont fortement limités, et l'on s'attend à une hausse des prix des produits alimentaires. En milieu urbain, le commerce a repris en partie, mais la reconstitution des stocks prendra du temps. Les marchés informels de plein air rouvrent lentement.
7. Dans les zones touchées, l'agriculture est la principale source de subsistance de plus de 50 pour cent de la population. La perte des semences et du matériel agricole ainsi que la dégradation des terres moins de six semaines avant la période hivernale des semis a mis en péril la prochaine récolte et compromis les revenus des agriculteurs. Des bateaux et des équipements de pêche ont aussi été détruits ou emportés.
8. Avant le passage de l'ouragan Matthew, les départements de la Grand'Anse, de Nippes et du Sud enregistraient des taux de prévalence de la malnutrition aiguë et chronique comptant parmi les plus élevés du pays. La destruction des infrastructures de santé et de distribution d'eau a accentué le risque d'épidémies. Jusqu'ici, 283 cas de suspicion de choléra et 20 décès ont été enregistrés dans les départements de la Grand'Anse et du Sud, et l'incidence d'autres maladies diarrhéiques augmente. Les services de traitement de la malnutrition aiguë ne sont plus assurés dans les zones touchées.

#### **Finalité de la prolongation et de l'augmentation budgétaire**

9. La présente révision budgétaire a pour but de porter à 800 000 pendant trois mois le nombre de bénéficiaires de l'assistance alimentaire immédiate, au lieu de 300 000 personnes pendant 30 jours comme prévu dans le plan d'urgence initial. Priorité sera donnée aux communes le plus durement touchées dans les départements du Sud, de la Grand'Anse et de Nippes, conformément à l'évaluation rapide de la sécurité alimentaire dans les situations d'urgence.
10. L'ensemble de l'assistance alimentaire sera fourni sans conditions pour permettre aux bénéficiaires de se consacrer à la reconstitution de leurs moyens d'existence. Pour compléter son assistance alimentaire, le PAM se concerte avec d'autres organismes, notamment avec la FAO pour fournir des intrants agricoles et avec l'Organisation internationale pour les migrations afin de distribuer des articles non alimentaires vitaux.
11. L'intervention sera mise en œuvre en deux phases:
  - Au cours du premier mois, le PAM garantira l'accès des populations touchées à la nourriture au moyen de distributions générales de vivres. Des aliments nutritifs spécialisés seront ajoutés aux rations pour prévenir la détérioration de l'état nutritionnel des enfants de 6 à 59 mois, des femmes enceintes et des mères allaitantes.
  - Tout en maintenant les objectifs consistant à sauver des vies poursuivis lors de la première phase, et après étude des marchés, des transferts alimentaires ou monétaires seront assurés au cours des deuxième et troisième mois. Les transferts monétaires seront mis en œuvre dans les zones urbaines où les marchés ont recommencé à fonctionner. Partant de son expérience précédente acquise dans les zones rurales, le PAM adaptera les modalités de transfert en fonction de l'accessibilité et du fonctionnement des marchés alimentaires locaux, des prix sur ces marchés et de la couverture des prestataires de services mobiles et financiers. Que les ménages bénéficient des transferts sous forme de vivres ou d'espèces, les enfants de 6 à 59 mois, les femmes enceintes et les mères allaitantes continueront tous de recevoir des aliments nutritifs spécialisés.

12. Les transferts monétaires introduits au cours des deuxième et troisième mois équivaldront à la valeur marchande d'une ration alimentaire quotidienne. Le PAM surveillera en permanence les prix sur les marchés et pourra ajuster le montant des transferts si ces prix évoluent. Le processus de transfert monétaire s'appuiera sur l'expérience acquise par le bureau de pays dans l'utilisation des plateformes de réseau mobile pour répondre aux besoins des ménages en situation d'insécurité alimentaire victimes de la sécheresse due au phénomène El Niño. Le PAM mènera des études préalables pour déterminer la couverture du prestataire de services et l'implantation de ses agents.
13. La supplémentation alimentaire généralisée à l'intention des femmes enceintes, des mères allaitantes et des enfants de 6 à 59 mois sera intégrée dans les distributions générales, et des aliments nutritifs spécialisés appropriés seront fournis à chaque groupe cible. L'intervention nutritionnelle du PAM a pour but de prévenir la malnutrition aiguë et de limiter l'augmentation de la prévalence des carences en micronutriments chez les groupes cibles. Elle est mise en œuvre à la demande du Ministère de la santé publique et de la population, et coordonnée avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation panaméricaine de la santé. Le Ministère de la santé publique et de la population et l'UNICEF renforceront les capacités dont disposent les travailleurs sanitaires des collectivités aux points de distribution de vivres du PAM afin de sensibiliser les communautés aux pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, à l'hygiène et à l'importance des services de santé et de nutrition. Ces travailleurs sanitaires entreprendront également un dépistage axé sur les communautés et orienteront les personnes atteintes de malnutrition aiguë sévère vers les services voulus. L'UNICEF aidera le Ministère de la santé publique et de la population à reprendre le traitement de la malnutrition aiguë sévère dans les établissements de santé.
14. En fonction de l'évolution de la situation, d'autres acteurs humanitaires pourront mettre en place des programmes d'assistance alimentaire dans les communes où vivent les personnes les plus vulnérables. Dans ce cas, le PAM étendra son ciblage à d'autres communes des départements du Sud, de Nippes ou du Nord-Ouest, considérées comme étant en situation de forte insécurité alimentaire à la suite de l'ouragan.
15. Les activités du PAM seront mises en œuvre par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales, qui aideront les autorités locales à identifier, sélectionner et enregistrer les bénéficiaires et à organiser les distributions. Le PAM renforcera sa capacité opérationnelle en ouvrant des bureaux auxiliaires temporaires à Jérémie et à Les Cayes pour améliorer la coordination, la réactivité et le suivi.
16. Conformément à son engagement en matière de gestion axée sur les résultats, le PAM assurera un suivi efficace de l'assistance fournie. La performance opérationnelle sera surveillée pour déterminer les progrès accomplis dans la réalisation des résultats, en se servant des retours d'information pour éclairer la gestion des programmes et la prise de décisions, appuyer l'exécution des projets, faire le point sur l'état d'avancement des opérations et mettre en évidence les suites à donner. Le nombre de contrôleurs de l'assistance alimentaire sera augmenté pour garantir un suivi des processus adéquat. En outre, des partenaires reçoivent actuellement une formation sur de nouveaux outils de collecte de données comme Open Data Kit pour assurer l'enregistrement des bénéficiaires et le suivi des activités. Le PAM mettra en place un système de réception et de traitement des réclamations des bénéficiaires adapté au contexte local. Des activités de suivi des effets directs et d'analyse des enseignements tirés de l'expérience seront conduites chaque fois que possible.
17. Le PAM se concerte actuellement avec d'autres acteurs présents dans le pays pour éviter les doubles emplois et rationaliser les secours d'urgence. Étant donné qu'il existe déjà des dispositifs de coordination dirigés par le Gouvernement, les modules d'action groupée n'ont pas été activés. Le PAM codirige le groupe de travail sur la sécurité alimentaire en concertation avec le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, et participe aux mécanismes de coordination mis en place dans le secteur de la nutrition.
18. En plus de ses services habituels d'appui logistique sur le terrain, le PAM utilisera les services communs fournis par les groupes de travail sur la logistique et les télécommunications d'urgence, approuvés dans le cadre de l'opération spéciale 201033. La présente révision budgétaire sera

complétée par l'opération d'urgence/intervention immédiate régionale 201030 qui fournit des secours d'urgence sous la forme de biscuits à haute teneur énergétique aux populations des zones reculées.

19. Au vu de l'ampleur des conséquences de l'ouragan et de la perturbation des services de base et d'autres programmes d'action humanitaire et de développement, les personnes ciblées par cette révision budgétaire pendant les trois mois de l'intervention ne bénéficieront pas des activités relatives aux moyens d'existence incluses dans l'IPSR 200618 ou dans l'opération d'urgence 200949.
20. À l'heure de la présente révision budgétaire, on ne sait pas encore de quelle aide supplémentaire auront besoin les populations victimes de l'ouragan pour se relever, ni l'assistance supplémentaire qu'il faudra apporter aux populations touchées par la sécheresse qui étaient aidées dans le cadre de l'opération d'urgence 200949, pour qu'elles rétablissent leurs moyens d'existence. Ces besoins feront l'objet d'une nouvelle révision budgétaire de l'IPSR 200618, sur la base des autres études qui auront été menées.

**TABLEAU 1: BÉNÉFICIAIRES, PAR ACTIVITÉ**

Activité	Catégorie de bénéficiaires	Effectifs actuels			Augmentation			Chiffres révisés		
		Garçons/hommes	Filles/femmes	Total	Garçons/hommes	Filles/femmes	Total	Garçons/hommes	Filles/femmes	Total
AAG/vivres – intervention immédiate	Ménages	265 000	285 000	<b>550 000</b>	0	0	<b>0</b>	265 000	285 000	<b>550 000</b>
AAG/vivres – intervention de secours*	Ménages	265 000	285 000	<b>550 000</b>	240 000	260 000	<b>500 000**</b>	505 000	545 000	<b>1 050 000</b>
Nutrition/traitement de la malnutrition aiguë modérée	Enfants de 6 à 23 mois	10 000	10 000	<b>20 000</b>	–	–	–	10 000	10 000	<b>20 000</b>
	Enfants de 24 à 59 mois	8 500	8 500	<b>17 000</b>	–	–	–	8 500	8 500	<b>17 000</b>
	Femmes enceintes et mères allaitantes	–	1 300	<b>1 300</b>	–	–	–	–	1 300	<b>1 300</b>
Prévention de la malnutrition/ 1 000 premiers jours	Enfants de 6 à 23 mois	51 000	51 000	<b>102 000</b>	–	–	–	51 000	51 000	<b>102 000</b>
	Femmes enceintes et mères allaitantes	–	80 000	<b>80 000</b>	–	–	–	–	80 000	<b>80 000</b>
	Ménages	247 000	266 000	<b>513 000</b>	–	–	–	247 000	266 000	<b>513 000</b>
Nutrition/ prévention de la malnutrition aiguë	Enfants de 6 à 23 mois	–	–	–	25 000	27 000	<b>52 000</b>	25 000	27 000	<b>52 000</b>
	Enfants de 24 à 59 mois	–	–	–	21 000	22 000	<b>43 000</b>	21 000	22 000	<b>43 000</b>
	Femmes enceintes et mères allaitantes	–	–	–	–	40 000	<b>40 000</b>	–	40 000	<b>40 000</b>
Assistance aux personnes vivant avec le VIH et à celles atteintes de tuberculose	Rations familiales – tous les patients	38 000	40 000	<b>78 000</b>	–	–	–	38 000	40 000	<b>78 000</b>
Assistance alimentaire pour la création d'actifs	Ménages	190 000	203 000	<b>393 000</b>	–	–	–	190 000	203 000	<b>393 000</b>
<b>Total du projet***</b>	–	<b>813 000</b>	<b>946 000</b>	<b>1 759 000</b>	<b>240 000</b>	<b>260 000</b>	<b>500 000</b>	<b>1 053 000</b>	<b>1 206 000</b>	<b>2 259 000</b>

\* Les bénéficiaires de l'intervention immédiate recevant des biscuits à haute teneur énergétique sont les mêmes que ceux recevant des rations générales dans le cadre de l'intervention de secours.

\*\* 300 000 bénéficiaires étaient déjà inclus dans les chiffres initiaux de planification des interventions d'urgence.

\*\*\* Le nombre total de bénéficiaires pour le projet exclut les doubles comptages et les chevauchements entre les activités et d'une année sur l'autre.

<b>TABLEAU 2: RATION ALIMENTAIRE QUOTIDIENNE/TRANSFERTS (CHIFFRES RÉVISÉS), PAR ACTIVITÉ (grammes/personne/jour)</b>				
	<b>AAG/vivres – intervention immédiate</b>	<b>Prévention de la malnutrition – enfants de 6 à 59 mois</b>	<b>Prévention de la malnutrition – femmes enceintes et mères allaitantes</b>	<b>AAG/ transferts monétaires</b>
Riz	400	–	–	–
Légumes secs	100	–	–	–
Huile végétale	35	–	20	–
Sel iodé	5	–	–	–
SuperCereal	–	–	200	–
SuperCereal Plus	–	200	–	–
Espèces ( <i>dollars/personne/jour</i> )	–	–	–	0,50
<b>TOTAL</b>	<b>540</b>	<b>200</b>	<b>220</b>	<b>0,50</b>
<b>Total kcal/jour</b>	<b>2 085</b>	<b>787</b>	<b>928</b>	–
% de kcal d'origine protéique	9,2	16,6	13,2	–
% de kcal d'origine lipidique	16,5	23,2	35	–
Nombre de jours d'alimentation par mois	30	30	30	30

### Besoins en produits alimentaires

21. Les quantités totales de produits alimentaires et les montants totaux des transferts monétaires après révision sont présentés dans le tableau 3.

<b>TABLEAU 3: BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES ET EN ESPÈCES, PAR ACTIVITÉ</b>				
Activité	Produits alimentaires ou espèces	Produits alimentaires ( <i>en tonnes</i> ) ou espèces ( <i>en dollars</i> )		
		Chiffres actuels	Augmentation	Total révisé
Traitement de la malnutrition aiguë modérée – enfants de 6 à 59 mois	Produits alimentaires	1 561	–	1 561
Prévention de la malnutrition – enfants de 6 à 59 mois	Produits alimentaires	4 080	1 728	5 808
Prévention de la malnutrition – femmes enceintes et mères allaitantes	Produits alimentaires	5 990	792	6 782
Prévention de la malnutrition – ration familiale	Produits alimentaires	4 852	–	4 852
Assistance aux personnes vivant avec le VIH et à celles atteintes de tuberculose	Produits alimentaires	17 784	–	17 784
Traitement de la malnutrition aiguë modérée – femmes enceintes et mères allaitantes	Produits alimentaires	113	–	113

<b>TABLEAU 3: BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES ET EN ESPÈCES, PAR ACTIVITÉ</b>				
<b>Activité</b>	<b>Produits alimentaires ou espèces</b>	<b>Produits alimentaires (<i>en tonnes</i>) ou espèces (<i>en dollars</i>)</b>		
		<b>Chiffres actuels</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Total révisé</b>
AAG – intervention immédiate	Produits alimentaires	360	–	360
AAG – intervention de secours	Produits alimentaires	10 260	22 986	33 246
<b>TOTAL (<i>en tonnes</i>)</b>	<b>Produits alimentaires</b>	<b>45 000</b>	<b>25 506</b>	<b>70 506</b>
AAG – espèces ( <i>en dollars</i> )	Espèces	–	11 550 000	11 550 000
Espèces pour la création d'actifs ( <i>en dollars</i> )	Espèces	21 951 072	–	21 951 072

### Évaluation des risques et planification des mesures de préparation

22. Au cours de cette intervention d'une durée de trois mois, l'accentuation des risques opérationnels est liée à l'aggravation de l'insécurité dans les départements les plus touchés. Une recrudescence des délits occasionnels et de l'insécurité a été observée. Le PAM se concerte avec la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et la police nationale pour renforcer la sécurité pendant le transport et la distribution des vivres. Le PAM fera appel à des services privés de sécurité pour protéger toutes ses installations. Les transporteurs commerciaux, qui seront sensibilisés à l'augmentation des risques en matière de sécurité, adapteront leurs opérations en conséquence.
23. À la suite du passage de l'ouragan Matthew, le Gouvernement a repoussé l'élection programmée le 9 octobre. La nouvelle date du scrutin est fixée au 20 novembre. Des troubles civils avant ou après l'élection pourraient perturber les opérations du PAM à partir de la mi-novembre.

## ANNEXE I-A

<b>VENTILATION DES COÛTS DU PROJET</b>			
	<b>Quantité (en tonnes)</b>	<b>Valeur (en dollars)</b>	<b>Valeur (en dollars)</b>
<b>Produits alimentaires</b>			
Céréales	16 860	8 200 695	
Légumes secs	4 440	2 218 455	
Huile et matières grasses	1 559	1 505 310	
Aliments composés et mélanges	2 448	2 191 591	
Autres	200	30 099	
<b>Total, produits alimentaires</b>	<b>25 507</b>	<b>14 146 150</b>	
Transport extérieur		1 735 104	
Transport terrestre, entreposage et manutention		7 404 278	
Autres coûts opérationnels directs: produits alimentaires		1 666 728	
<b>Produits alimentaires et coûts connexes<sup>1</sup></b>		<b>24 952 260</b>	
Transferts de type monétaire		11 550 000	
Coûts connexes		1 862 000	
<b>Transferts de type monétaire et coûts connexes</b>			<b>13 412 000</b>
Coûts opérationnels directs			38 364 260
Coûts d'appui directs (voir l'annexe I-B) <sup>2</sup>			6 568 871
<b>Total des coûts directs du projet</b>			<b>44 933 131</b>
Coûts d'appui indirects (7 pour cent) <sup>3</sup>			3 145 320
<b>COÛT TOTAL POUR LE PAM</b>			<b>48 078 451</b>

<sup>1</sup> Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins d'établissement du budget et d'approbation, dont la composition peut varier.

<sup>2</sup> Chiffre indicatif donné à titre d'information. Le montant alloué au titre des coûts d'appui directs est revu chaque année.

<sup>3</sup> Le taux de recouvrement appliqué aux coûts d'appui indirects peut être modifié par le Conseil pendant la durée de l'intervention.

**ANNEXE I-B**

<b>COÛTS D'APPUI DIRECTS (en dollars)</b>	
<b>Dépenses de personnel et frais connexes</b>	
Administrateurs	2 162 998
Agents des services généraux	600 290
<b>Total partiel</b>	<b>2 763 288</b>
<b>Dépenses de fonctionnement et autres</b>	<b>500 033</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>682 667</b>
<b>Sécurité</b>	<b>275 000</b>
<b>Voyages et transport</b>	<b>1 747 883</b>
<b>Études préalables, évaluations et suivi<sup>1</sup></b>	<b>600 000</b>
<b>TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS</b>	<b>6 568 871</b>

---

<sup>1</sup> Correspond aux coûts estimatifs lorsque ces activités sont réalisées par des tiers.

**Liste des sigles utilisés dans le présent document**

AAG	assistance alimentaire générale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance